



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 03 avril 2025

Publié le : 11/04/2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 3), Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 26 incluse et à compter de la question n° 36), M. François BOUSSO (à partir de la question n° 2), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 3), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 26 incluse et à compter de la question n° 36), M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 2), Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 10), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 3), M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n° 23), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 3), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 3), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2 et jusqu'à la question n° 35 incluse), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (à compter de la question n° 3), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 35 incluse), Mme Christine WERTHE

Mme Lorine GAGLILOLO

Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Saïd MECHAI, Mme Juliette SORLIN, Mme Marie ZEHAF

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Nicolas BODIN à M. Jean-Hugues ROUX (à compter de la question n° 27 et jusqu'à la question n° 35 incluse), M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Valérie HALLER, M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Nadia GARNIER à M. Benoît CYPRIANI, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 27 et jusqu'à la question n° 35 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 9 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 22 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. André TERZO (à compter de la question n° 14), M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT, Mme Laurence MULOT à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Yannick POUJET à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 36), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 2 incluse), Mme Sylvie WANLIN à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 36), Mme Marie ZEHAF à Mme Frédérique BAEHR

OBJET : 43 - Gratuité des salles et équipements municipaux dans le cadre des campagnes électorales

Délibération n° 007899

Gratuité des salles et équipements municipaux dans le cadre des campagnes électorales

Rapporteur : Mme Elise AEBISCHER, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°1	20/03/2025	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de renouveler le principe de gratuité des mises à disposition de certaines salles et certains équipements municipaux pour l'organisation de réunions publiques par des partis politiques et par les mouvements présentant des candidats lors de la tenue d'élections.

La Ville de Besançon est fréquemment sollicitée, à l'approche d'élections, en vue de la mise à disposition de salles municipales pour l'organisation de réunions publiques par des partis politiques.

L'article L2144-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que :

« Des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations ou partis politiques qui en font la demande. Le maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public. Le conseil municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation. [...] »

En application de ces dispositions, la mise à disposition de certaines salles et certains équipements municipaux est possible dans la mesure des disponibilités, en particulier à l'exception des salles et équipements à usage sportif déjà très sollicités par le mouvement sportif local, pour les réunions publiques organisés par les partis politiques ou mouvements présentant des candidats pour toutes les élections politiques à venir (municipales et communautaires, départementales, régionales, sénatoriales, législatives, présidentielles, européennes...).

Conformément aux dispositions du CGCT rappelées ci-dessus, l'arrêté de la Maire précisant la liste et les conditions d'utilisation de ces locaux sera mis à jour. A titre d'information, les salles autorisées par le dernier arrêté municipal sont énumérées en annexe de la présente délibération.

Il est ainsi proposé que les salles et équipements municipaux disponibles puissent être mis gratuitement à disposition (y compris les frais de fonctionnement) six mois avant la date retenue pour l'élection concernée.

En dehors de la période des 6 mois précédents chaque élection, les salles pourront être mises à disposition selon le tarif adopté en Conseil municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le principe de gratuité des salles et équipements municipaux dans le cadre des campagnes électorales.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Lorine GAGLIOLO
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,
La Maire,

Anne VIGNOT



ANNEXE : LISTE DES SALLES CONCERNEES

(à titre indicatif, sous réserve de mise à jour de l'arrêté municipal)

<u>Salles service Vie associative</u>	
Salle Battant (dès la réouverture)	48 rue Battant
Salle Jules Haag (60p)	17 rue Jules Haag
Salle des 4 vents (70p)	34 chemin de Vieilley
Salle 9 – Rdc (60p)	Centre Pierre Mendès-France – 3 rue Beauregard
Salle 4 - sous-sol (45p)	Centre Pierre Mendès-France – 3 rue Beauregard
Salle 6 – Rdc (40p)	Espace Simone de Beauvoir – 14 rue Violet
Salle Malcombe (300p)	Complexe Sportif Michel Vautrot
Le Grand Kursaal (900p)	Kursaal – 2 place du théâtre
Le Petit Kursaal (330p)	Kursaal – 2 place du théâtre
Salle Proudhon (100p)	Kursaal – 2 place du théâtre
Salle Ory (90p)	Kursaal – 2 place du théâtre
Salle Bidault (50p)	Kursaal – 2 place du théâtre

<u>Salles autres services</u>	
Salles Espace Auguste Ponsot (dès la réouverture)	Rue Jean Wyrsh
Salle Gustave Courbet	Mairie
Salle Vip bas	Palais des Sports Ghani Yalouz
Salle Vip haut	Palais des Sports Ghani Yalouz
Salle Vip	Stade Léo Lagrange
Salle Arnoux	Complexe sportif des Torcols
Salle Maurice Jabry	Complexe sportif des Orchamps
Salle VIP	Complexe sportif des Rosemont
Salle Jules et Renée Rose	8 rue Stendhal – Maison de quartier de Montrapon - Fontaine-Ecu
Salle Polyvalente (180p)	Maison de quartier de Planoise Centre Nelson Mandela
Salle Polyvalente	Maison de quartier Grette - Butte
Salle des Epoisses (80p)	5 Avenue de Bourgogne

<u>Salles autres services</u>	
Ecole Jean Zay	97 rue des Cras
Ecole Tristan Bernard	26 rue Tristan Bernard
Ecole Jean Macé	89 rue de Chalezeule
Ecole Bregille	10 Rue du Dr Heitz
Ecole Henri Fertet	1 rue Henri Fertet
Ecole des Vieilles Perrières (dès la réouverture)	8 Rue des Vieilles Perrières
Ecole Jean Boichard	Chemin des Tilleroyes
Ecole d'Arènes	67, rue d'Arènes